



RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL 2015

Région de l'Estrie

DU 23 NOVEMBRE AU 17 DÉCEMBRE 2015

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec 

**RAPPORT DE SUIVI
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ
OPÉRATIONNEL 2015**

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur métropolitain et sud
Direction régionale de la gestion des forêts de l'Estrie
545, boul. Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 514 873-2140
Télécopieur : 514 873-8983

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est accessible en ligne uniquement, à l'adresse suivante :

www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016
ISBN : 978-2-550-78016-8

Table des matières

1. Contexte	4
2. Objectifs de la consultation publique	5
3. Unité d'aménagement visée par la consultation publique	6
4. Principaux commentaires reçus	6
5. Conclusion	11
Annexe 1 – Membres de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire	12

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mandaté la MRC du Granit pour organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel. Ce plan comprend l'unité d'aménagement (UA) 05151 située sur le territoire public de l'Estrie.

Conforme au plan tactique (PAFIT), le PAFIO contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront la récolte de bois et d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie forestière).

L'information au sujet de cette consultation a été diffusée dans quatre journaux locaux et le site Web du MFFP. De plus, des courriers électroniques ou des lettres ont été envoyés à différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, municipalités régionales de comté [MRC], acériculteurs, membres de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire [TGIRT], etc.). Ainsi, plus d'une centaine d'organismes ont reçu l'invitation pour cette consultation.

Une séance d'information publique tenue à Lac-Mégantic le 26 novembre 2015 a permis au MFFP de présenter le processus de planification forestière et le PAFIO pour l'unité d'aménagement de l'Estrie. Cette activité n'a toutefois suscité qu'une faible participation puisque seules six personnes se sont présentées. Celles-ci ont été invitées à soumettre leurs commentaires et préoccupations sur le site Web du MFFP ou à venir rencontrer les aménagistes directement au bureau du MFFP. Aucune d'entre elles ne s'est toutefois manifestée par la suite dans le cadre de cette consultation.

Le bilan détaillé de la consultation publique se trouve dans le rapport rédigé par la MRC du Granit¹.

¹ Rapport de consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'Estrie, 2013-2018. Période de novembre et décembre 2015. Présenté au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie. Avril 2016. MRC du Granit.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 23 novembre au 17 décembre 2015. Cette consultation portait sur l'unité d'aménagement de l'Estrie, dont le numéro est 051-51. Durant cette période, la population a été invitée à soumettre ses questions et à émettre ses commentaires à l'égard du PAFIO, entre autres sur les éléments de contenu suivants :

- les secteurs d'intervention potentiels;
- la superficie d'intervention;
- les traitements (commerciaux et non commerciaux);
- la localisation des chemins principaux et des autres infrastructures;
- le transport des bois.

Cette consultation publique visait à :

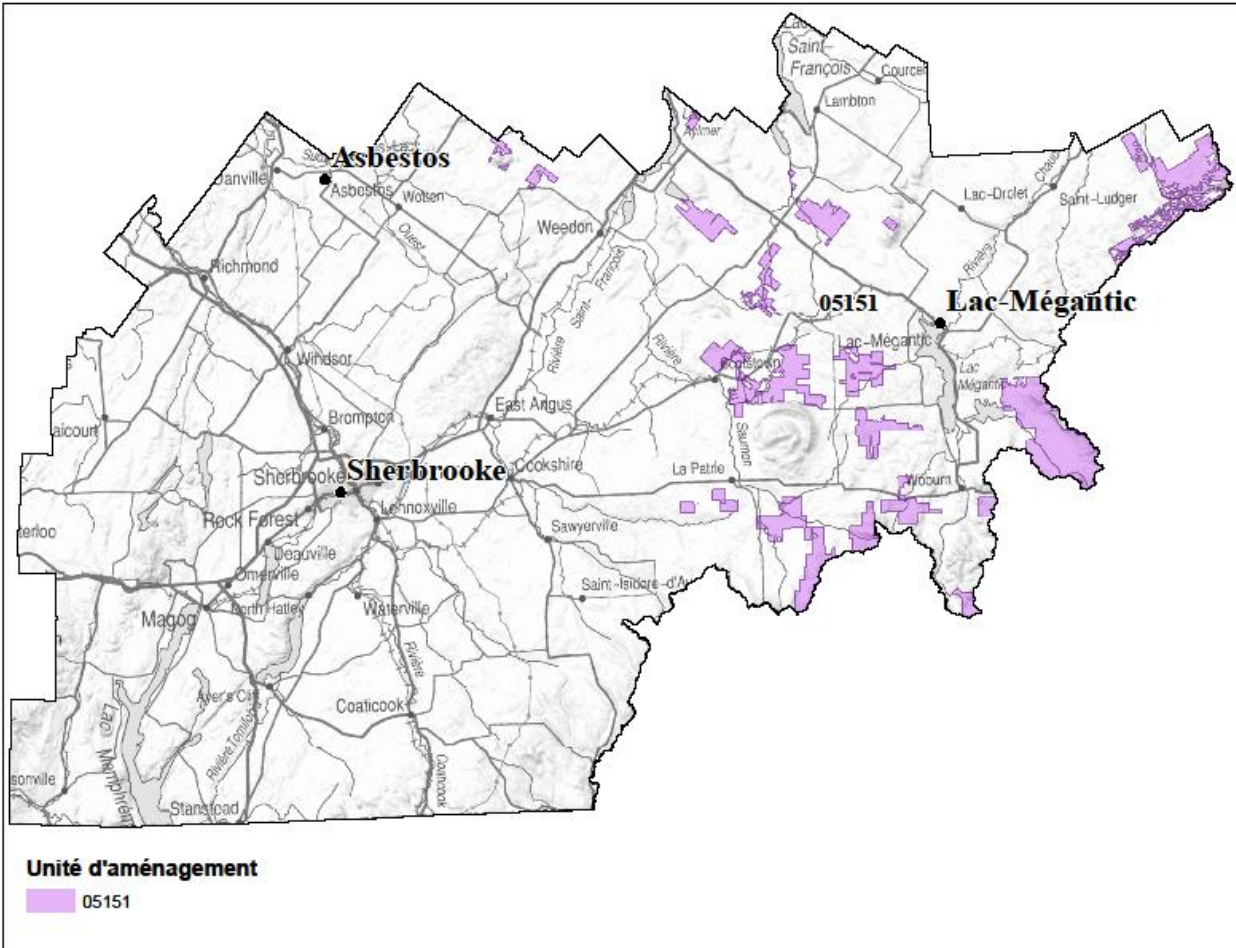
- Favoriser une meilleure compréhension, par la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier proposé et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des différents utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier public de l'Estrie;
- Harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu de ses responsabilités.

Il importe de noter que la consultation des communautés autochtones se fait d'une manière distincte de celle de la population, soit de la consultation faisant l'objet du présent rapport de suivi.

3. Unité d'aménagement visée par la consultation publique

L'unité d'aménagement (UA) visée par la consultation publique en Estrie est représentée sur la carte ci-dessous. Il s'agit de l'UA 051-51.

Carte 1- Unité d'aménagement en Estrie



4. Principaux commentaires reçus

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2016, seuls deux organismes et deux citoyens ont émis des commentaires. Ceux-ci ont tous utilisé le formulaire mis à leur disposition sur le site Web du MFFP pour transmettre leurs commentaires. Ce dernier remarque toutefois qu'aucun d'eux n'a assisté à la séance d'information publique tenue à Lac-Mégantic le 26 novembre 2015.

4.2. Principaux commentaires reçus

Le MFFP a choisi, pour le présent rapport, de présenter les principaux commentaires reçus sous forme de tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les participants de la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance des éléments de réponse du MFFP et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué le cas échéant.

Tableau 1 – Principaux commentaires reçus et suivi du MFFP

Sujet (portée/localisation)	Commentaire/préoccupation	Suivi du MFFP
<p>La conservation des chicots (générale)</p>	<p>« J'aurais aimé sensibiliser vos membres à la conservation des chicots. Souvent ce sont des arbres que vous n'avez pas besoin mais qui est d'une importance pour la vie de plusieurs espèces d'oiseaux. QuébecOiseaux a fait un petit livre pour nous éduquer sur la chose, je vous envoie l'adresse pour vous y sensibiliser.</p> <p>http://quebecoiseaux.org/index.php/dossiers/conservation/1053-programme-d-intendance-pour-la-conservation-du-martinet-ramoneur-en-milieu-naturel ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le MFFP est déjà sensibilisé à l'importance de conserver les chicots. La conservation des chicots fait d'ailleurs partie des critères d'aménagement durable des forêts dont s'est doté le MFFP et se traduit par des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles (VOIC) sur le bois mort dans son Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT). • Dans son plan opérationnel (PAFIO) en Estrie, le MFFP préconise que des chicots soient conservés lors des interventions forestières sur terres publiques. Il est prévu que les chicots représentant un danger pour les travailleurs forestiers soient coupés.
<p>Présentation du PAFIO (générale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Je suis d'avis qu'un document explicatif présentant la démarche aurait dû accompagner la consultation (détermination approximatif des chantiers potentiels, étapes de consultation de la Table Girt, étapes ultérieures qui viendront préciser les modalités entourant les travaux, etc). » • « Je crois aussi qu'il aurait été très pertinent de fournir un tableau dressant le sommaire des interventions projetées. Ce tableau pourrait présenter, par exemple, le nombre de chantiers prévus en coupe partielle, avec la superficie, idem pour les coupes de régénération, le nombre de chemins, etc. Le tout peut être aussi présenté par secteur. » 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un processus d'amélioration continue, le MFFP travaille de concert avec la TGIRT pour rendre disponible l'information la plus pertinente possible lors de la consultation publique. • Le PAFIO est accessible aux citoyens en version papier (grande carte) aux bureaux du MFFP à Sherbrooke et à Lac-Mégantic, ainsi qu'au bureau de la MRC du Granit, et ce, pendant toute la période de consultation publique. De plus, il est possible de prendre rendez-vous avec le personnel du MFFP pour obtenir des explications ou des précisions sur

Sujet (portée/localisation)	Commentaire/préoccupation	Suivi du MFFP
	<ul style="list-style-type: none"> « Ne faudrait-il pas prévoir une autre type de support pour ceux qui sont moins près des outils informatiques? » 	<p>la planification projetée ou pour toute question à son sujet.</p>
<p>Habitat du cerf de Virginie (générale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> « Prenez-vous en considération l'aménagement de l'habitat du cerf de virginie lors de vos travaux forestiers? Est-ce qu'il y a des travaux forestiers exécutés dans les ravages de cerfs? » « Il me semble que cette espèce démontre une baisse de sa population dans la région de Chartierville, La Patrie et Notre-Dame-Des-Bois ». 	<ul style="list-style-type: none"> Le MFFP prend en considération l'aménagement de l'habitat du cerf lors de la planification de travaux forestiers, tant sur le plan tactique qu'opérationnel. En effet, des biologistes du MFFP collaborent étroitement à la préparation du Plan d'aménagement forestier intégré et veillent ainsi à maintenir en permanence une proportion adéquate d'habitats, d'abris et d'alimentation pour le cerf, y compris en période hivernale. La population de cerfs de Virginie est relativement stable depuis 3 ans à l'échelle de la zone 4 avec une densité moyenne de 4 cerfs par km² (Chartierville, La Patrie et Notre-Dame-Des-Bois sont situées au cœur de cette zone). Toutefois, cette densité peut fluctuer beaucoup localement à l'intérieur de cette zone et d'autres facteurs que l'aménagement forestier peuvent expliquer ces fluctuations, comme la pression de chasse et la rigueur hivernale.
<p>Impacts sur les activités récréotouristiques (Base de plein air)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser les impacts sur les usages récréatifs en place et le paysage de ce secteur à potentiel récréotouristique. Maintenir l'intégrité des sentiers récréatifs; Protéger les arbres-repères dans les sentiers récréatifs; 	<p>Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) ainsi que les mesures d'harmonisation convenues avec la TGIRT permettent de répondre à ces enjeux.</p>

Sujet (portée/localisation)	Commentaire/préoccupation	Suivi du MFFP
Ditton)	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'aspect vierge et sauvage des abords des sentiers récréatifs; • Minimiser l'impact des sentiers de débardage sur la qualité de l'expérience des sentiers récréatifs; • Minimiser les impacts visuels, physiques et environnementaux des ornières, dans les sentiers de débardage, pour les utilisateurs récréotouristiques; • Minimiser les impacts des travaux et de la saison des travaux sur les activités récréotouristiques; • « Une petite partie du polygone ouest de 6 hectares adjacent à la rivière au Saumon est située à l'intérieur d'une zone inondable de grand courant. Des débris ligneux accumulés au sol suite aux travaux dans la portion inondable pourraient se retrouver dans la rivière en cas d'inondation (impacts sur la qualité de l'eau, possibilité d'embâcle et de problèmes d'écoulement des eaux en aval). » 	
Paysage (Secteur autour de la route 257)	« Un encadrement visuel de la voirie et de l'opération de récolte en provenance de la route 257 devra être prévu ».	Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) ainsi que les mesures d'harmonisation convenues avec la TGIRT permettent de répondre à ces enjeux.

5. Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier proposé. Bien que cet exercice n'ait permis de recueillir que peu de commentaires relativement au nombre d'invitations transmises, le MFFP tient à remercier chaque personne et chaque organisme qui se sont manifestés dans le cadre de cette consultation. Les commentaires et les préoccupations exprimés permettent au MFFP de bonifier sa planification forestière afin qu'elle réponde mieux aux besoins et intérêts des citoyens et des organismes concernés par la forêt publique et ils constituent un moyen concret de prendre part à l'aménagement forestier durable en Estrie.

Ainsi, les informations spécifiques seront intégrées à la planification des secteurs d'interventions potentiels par l'aménagiste du MFFP responsable des prescriptions sylvicoles. Elles seront également transmises aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) responsables, entre autres, de la voirie forestière et de l'harmonisation opérationnelle. Les commentaires spécifiques aux secteurs dont le bois sera vendu sur le marché libre par l'entremise du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) seront aussi considérés et transmis aux enchérisseurs le cas échéant.

Chaque secteur sera de plus présenté à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie (TGIRT) à laquelle siègent des représentants des différents groupes d'utilisateurs du territoire (voir la liste des membres en annexe). Au besoin, ceux-ci pourront transmettre des recommandations au Ministère, qui finalisera ensuite la planification forestière en en tenant compte, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Finalement, compte tenu du rôle important des TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite toute personne concernée par l'aménagement de la forêt publique de l'Estrie à communiquer avec son représentant à la TGIRT. Le Ministère demeure toutefois disponible pour répondre à toute question relative à la gestion et à l'aménagement de la forêt publique.

**Annexe 1 – Membres de la Table de gestion intégrée
des ressources et du territoire (TGIRT) de l’Estrie de l’UA 051-51**

Organisme	Représentant
Acériculteur	M. André Blais
Communautés abénaquises	M. Luc Gauthier (Odanak) M ^{me} Suzie O’Bomsawin (Wôlinak)
Conseil régional en environnement	M ^{me} Jacinthe Caron
Détenteurs de garanties d’approvisionnement de la forêt publique	M. David Boisvert (Vexco Inc.) M. Benoît Beausoleil (Domtar Windsor) 1 poste vacant
MRC	M. Patrice Gagné (MRC du Granit) M. Jérôme Simard (MRC du Haut-Saint- François) M. Philippe Lebel (MRC des Sources)
Organisme de bassin versant	M ^{me} Catherine Frizzle (COGESAF)
Piégeur	M. Richard Cinq-Mars (secteur Louise)
Organisme récréotouristique	M ^{me} Monique Scholz (Sentiers frontaliers)
ZEC	M. Mario Lacasse (ZEC Louise-Gosford)

Sous la présidence de M. Jean-Paul Gendron

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 